



➔ L'actu

Montchat se met au vert !

Le 21 mai dernier, la présidente de GrandLyon Habitat, Catherine Panassier, a présenté les futurs travaux de réaménagement des espaces extérieurs sur la résidence Montchat à Lyon 3^e. **Les aménagements portent entre autres sur le développement des espaces végétalisés, la reprise complète des éclairages extérieurs et la réorganisation des places de stationnement.** La fin des travaux est prévue début 2020.



Atelier « réaliser un compost de qualité » à Lyon 4^e



Coralie Scribe, paysagiste et jardinière pour l'entreprise « La Jardinière partageuse », a initié les locataires de la résidence Hermann Sabran aux techniques de compost. A l'aide d'astuces, les résidents ont pu apprendre comment alléger leur poubelle tout en fabriquant un engrais naturel et gratuit.

Une belle occasion d'en savoir un peu plus sur le tri des déchets verts.

« Temps vert » à Lyon 5^e

Jeudi 27 juin à partir de 16h30, GrandLyon Habitat organise pour la 5^e année consécutive « Temps vert » dans la résidence Valdo, **un après-midi de sensibilisation au développement durable** avec le collectif Jeunet. Au programme, de nombreuses animations autour du tri, de la cuisine anti-gasti et d'ateliers sur la récupération.

Un repas partagé, au 7 rue Jeunet, se tiendra à partir de 19h30. Ouvert à tous, il suffit d'apporter un plat sucré ou salé !



€ Le point Sur...

Le règlement du loyer par TIP SEPA

GrandLyon Habitat vous offre la possibilité de régler votre loyer par TIP SEPA.

Pour cela, il vous suffit de signer et dater le TIP SEPA situé en bas de votre avis d'échéance et de le renvoyer directement.

POUR RAPPEL :

Les enveloppes jointes aux avis d'échéance des locataires payant par TIP comportent désormais l'adresse suivante:

CENTRE DES PAIEMENTS
GrandLyon Habitat
87 074 LIMOGES cedex 9



Changer de logement avec Bienvéo.fr

« Je suis locataire d'un logement social et souhaite en changer car nous attendons un enfant, qui est concerné par Bienvéo.fr ? »

Yannis, locataire à Lyon 8^e

Le site internet Bienvéo.fr permet uniquement aux locataires en demande de mutation d'effectuer leur propre recherche de logement.



Pour pouvoir changer de logement social, vous devez respecter des conditions :

- être déjà logé dans le parc Hlm et être titulaire du bail
- avoir une demande de logement social en cours
- posséder un Numéro Unique Départemental qui débute par 069 (logementsocial69.fr/fr/je-fais-ma-demande-en-ligne)
- se créer un compte sur Bienvéo.fr et renseigner le Numéro Unique Départemental de sa demande.

Une fois connecté à votre compte, vous pourrez consulter les annonces dans la barre de recherche en sélectionnant la case location active dans l'onglet «+ de critères». Vous pourrez alors vous positionner simultanément sur 3 annonces maximum. Par la suite votre dossier sera examiné par le bailleur parmi les autres demandes.

Consultez toutes les offres des bailleurs participants sur bienveo.fr

Cette rubrique répond aux questions que vous vous posez ?
N'hésitez pas à nous interpeller par mail à ce sujet : com@grandlyonhabitat.fr

★ Zoom Sur...

Le GEIQ 69 et l'accès à l'emploi dans le bâtiment

L'association le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification du Rhône (GEIQ 69) a pour objectif de proposer un contrat de professionnalisation aux personnes motivées et sans qualification afin de permettre leur intégration dans la vie active.

La mission

Depuis 1993, le GEIQ 69 recrute et forme les personnes de plus de 18 ans en difficulté d'insertion professionnelle en les aidant à rentrer dans le monde du travail grâce à une formation rémunérée en alternance. Il permet l'apprentissage des métiers du bâtiment (métiers du gros œuvre, du bois et du métal, de l'équipement technique et de la finition).



Les promesses

Le GEIQ 69, donne accès à :

- une formation rémunérée en alternance
- une prise en charge globale des formalités administratives
- une entreprise d'accueil
- une qualification professionnelle ou diplômante
- de vraies perspectives d'embauche
- un suivi et un accompagnement adapté au profil de l'apprenti et du métier

Les étapes à suivre

Pour candidater, le candidat devra assister à un premier entretien durant lequel le GEIQ 69 s'assure de la validité du projet professionnel et de la motivation du candidat à suivre une formation en alternance.

Au terme de cet entretien le GEIQ pourra faire le choix d'orienter vers son partenaire l'École de la 2^e chance, les candidats pour lesquels une remise à niveau des savoirs de base ou l'acquisition d'aptitudes sociales et/ou professionnelles sont nécessaires pour intégrer le GEIQ. Enfin, avant la signature du contrat, le candidat est mis en situation dans l'entreprise, sous forme de mini stage pour une période de 2 à 3 semaines pour conforter son projet professionnel.